

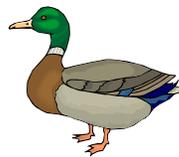


École Sauvé

Règlements de l'école



L'école Sauvé privilégie un encadrement qui responsabilise l'élève dans ses comportements. Tout élève doit apprendre à faire des choix responsables.

 <p>Je circule calmement en tout temps et en silence lors des heures de classe.</p>	 <p>J'accepte l'autorité des adultes pour ma sécurité</p>	 <p>J'agis de manière à aider les autres afin d'éviter de nuire, d'apeurer ou d'humilier.</p>	 <p>Je m'engage pleinement dans ma réussite scolaire avec persévérance.</p>	 <p>Je m'engage à être un modèle positif envers les autres.</p>
---	---	---	--	---



Le code de vie des élèves a pour but de promouvoir des conduites respectueuses entre les personnes, envers soi-même et envers l'environnement permettant ainsi le maintien d'un climat calme et propice aux apprentissages. Les élèves sont appelés à respecter les règles du code de vie à l'aide du système d'encadrement par privilèges. Ce dernier vise à récompenser les élèves dans tous leurs bons gestes et leurs bonnes actions par la remise de coupons privilèges Sauvé. Nous demandons aux parents d'appuyer les interventions de l'école.

Respect des autres et de soi :

- En circulant calmement et en silence.
- En étant poli.
- En ayant une tenue vestimentaire convenable.
- En utilisant des paroles et des gestes adéquats.
- En s'entraïdant.

Ces énoncés sont ici à titre d'exemples.

Respect de l'environnement :

- En gardant son espace de travail et les lieux communs propres.
- En ramassant ses déchets.
- En prenant soin de mon matériel et de celui de l'école
- En s'assurant d'un niveau sonore agréable pour tous.

Ces énoncés sont ici à titre d'exemples.

Ensemble, nous formons une bonne équipe !

Signature parents : _____

Signature élève : _____

RÈGLES DE VIE ET DÉMARCHE D'INTERVENTION

Règle 1 : Je circule calmement en tout temps et en silence lors des heures de classe.	
<p><u>Manquements mineurs</u> (qui ne compromettent pas la sécurité de l'enfant ou celle des autres)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parler dans le corridor • Se déplacer en courant • Autres... 	<p><u>Conséquences</u> (à gérer par le titulaire de l'élève)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprendre le déplacement de façon adéquate • Avertissement verbal • Billet Oups • Autres (au besoin, selon la situation)
<p><u>Manquements majeurs</u> (la sécurité de l'enfant ou celle des autres est compromise)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sauter des marches d'escaliers • Glisser sur la rampe • Marcher à reculons dans le corridor • Courir dans le corridor et être dangereux pour les autres ou lui-même • Autres... <p><i>Si 3 signatures dans le mois pour cette même règle, voir conséquences majeures</i></p>	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déplacement accompagné du titulaire ou spécialiste en charge lors de la transition • Message aux parents • Reprise de temps à la récréation avec les personnes qui surveillent • Autres (au besoin, selon la situation)

Règle 2: J'accepte et je respecte l'autorité des adultes pour ma sécurité.	
<p><u>Manquements mineurs</u> (qui ne compromettent pas la sécurité de l'élève ou celles des autres)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un langage inadéquat • Faire preuve d'impolitesse • Argumenter • Refuser de collaborer • S'opposer à la consigne ou à la demande (malgré 3 avertissements) • Autres... 	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Billet Oups • Réflexion écrite à faire signer par les parents • Geste de réparation • Autres (au besoin, selon la situation)
<p><u>Manquements majeurs</u> (la sécurité de l'enfant ou celle des autres est compromise, l'intensité du geste est importante)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire des menaces verbales ou gestuelles • Refuser de collaborer en compromettant la sécurité d'une personne • Provoquer avec des mots ou des gestes • Se cacher dans l'école • Sortir du territoire de l'école sans autorisation • Frapper, mordre, lancer des objets • Autres... 	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension interne pour une demi-journée et appel aux parents* • Suspension externe immédiate avec retour à l'école accompagné obligatoirement des parents • Autres... <p><i>*À noter qu'après 3 suspensions internes, une suspension externe sera faite avec un retour à l'école, accompagné obligatoirement des parents</i></p>

Règle 3 : J'agis de manière à ne pas nuire, humilier ou apeurer les personnes qui m'entourent.

*Il est très important de noter que c'est **TOLÉRANCE ZÉRO** pour le non-respect de cette règle de vie, et ce dans toutes les situations de vie de l'école (incluant les médias sociaux et le transport scolaire).*

Manquements majeurs en tout temps

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Bousculer• Insulter par des mots ou des gestes• Menacer par des mots ou des gestes• Faire trébucher• Cracher sur quelqu'un• Voler• Lancer des objets• Accuser quelqu'un à tort | <ul style="list-style-type: none">• Ridiculiser, se moquer• Blasphémer• Vandaliser• Frapper• Tricher• Intimider (distinction majeure à faire avec la notion de conflit) Autres... |
|---|--|

Conséquences possibles

(en lien avec l'intention de l'élève, la sécurité compromise de l'élève ou de ceux qui l'entourent et l'intensité du geste ou de la situation)

Si sans intention de nuire, humilier ou apeurer...

- Retrait immédiat de l'élève de la situation
- Billet Oups
- Lecture d'un texte pertinent et réflexion écrite à faire
- Geste de réparation en lien avec l'acte fait et l'élève concerné
- Perte de récréation ou de dîner
- Protocole disciplinaire
- Autres (au besoin et selon la situation)

Si avec intention de nuire, humilier ou apeurer...

- Retrait immédiat de l'élève de la situation
- Message aux parents qui doit être obligatoirement signé par ceux-ci dès le lendemain
- Appel aux parents
- Geste de réparation en lien avec l'acte fait et l'élève concerné
- Billet de manquement
- Lecture d'un texte pertinent et réflexion écrite à faire
- Rencontre avec policier-éducateur (au besoin)
- Suspension interne d'une demi-journée et appel aux parents*
- Suspension externe immédiate avec retour à l'école accompagné obligatoirement des parents
- Protocole disciplinaire
- Autres...

**À noter qu'après 3 suspensions internes, une suspension externe sera faite avec un retour à l'école, accompagné obligatoirement des parents.*

Règle 4 : Je m'engage avec persévérance dans ma réussite scolaire.

Manquements mineurs

- Remettre les travaux, devoirs ou signatures en retard
- Remettre des travaux bâclés
- Ne pas avoir son matériel pour ses cours (éducation physique, anglais, musique, arts et matériel de classe)
- Arriver en retard à l'école (après 7h45 ou 12h30)
- Adopter une attitude négative face aux tâches demandées
- Autres...

Conséquences

- Avertissement verbal
- Appel aux parents
- Billet Oups
- Reprise de temps et/ ou de travaux à la récréation ou au dîner
- Reprise de temps après la classe ou lors d'une journée pédagogique
- Autres (au besoin, selon la situation)

Nous considérons qu'une situation est majeure lorsqu'elle compromet la réussite scolaire de l'élève.

Dans ce cas, une rencontre avec les parents devra être faite.

Règle 5 : Je suis un modèle positif.

Nous considérons que lorsqu'un élève respecte les 4 premières règles de vie, soit:

- Règle 1 : Je circule calmement en tout temps et en silence lors des heures de classe
- Règle 2: J'accepte l'autorité des adultes pour ma sécurité
- Règle 3 : J'agis de manière à ne pas nuire, humilier ou apeurer les personnes qui m'entourent
- Règle 4 : Je m'engage avec persévérance dans ma réussite scolaire

... il est un modèle positif.

Nous choisissons aussi de récompenser les élèves qui sont des modèles positifs en leur octroyant 100 coupons privilèges à la fin de chaque mois lorsqu'ils n'ont aucune signature à leur agenda. Ils sont alors nos modèles positifs!!

Signature parents : _____

Signature élève : _____

Protocole d'intimidation

Les 4 critères permettant de déterminer s'il est question d'intimidation.

- ✓ L'inégalité des pouvoirs (de par le nombre, l'âge ou le statut social);
- ✓ L'intention de faire du tort;
- ✓ Des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit de l'intimidation;
- ✓ La répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période.

<p>Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.</p>	<p>Niveau 1</p> <ul style="list-style-type: none">• Activité de réflexion personnelle et rencontre avec un adulte• Geste de réparation (si la victime le souhaite)• Communication aux parents• Autre conséquence en conformité avec le code de vie <p>Niveau 2</p> <ul style="list-style-type: none">• Travail sur l'intimidation et retour avec le 2^e intervenant• Ateliers d'habiletés sociales• Feuille de route• Appel aux parents par la direction• Autre conséquence en conformité avec le code de vie <p>Niveau 3</p> <ul style="list-style-type: none">• Rencontre avec les parents par les intervenants et la direction• Plan d'accompagnement• Retenue, suspension interne ou externe selon la gravité• Interventions du policier éducateur• Référence à des intervenants internes ou externes (CSSMI, Répit transit, psychologue...)• Autre conséquence en conformité avec le code de vie
---	--

Signature parents : _____

Signature élève : _____



Je règle mon conflit de façon pacifique

1- Je m'arrête. Je prends le temps de me calmer.



2- Je regarde la personne à qui je parle.



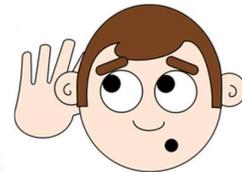
3- Je dis comment je me sens, ce que je pense.

Je fais un message clair :

- je me sens...
- Quand tu...
- J'aimerais...



4- J'écoute ce que l'autre veut me dire dans le respect.



5- Je suggère des pistes de solutions

(Je répare, je partage, je négocie...)



Nous trouvons une solution!



Mesures de sécurité



Informations diverses

Afin d'assurer la sécurité des enfants et des biens de l'école, toutes les portes de l'école demeurent verrouillées de l'extérieur. Tous les visiteurs doivent alors s'adresser au secrétariat s'ils ont à circuler dans l'école. Par mesure de sécurité, les parents qui déposent leur enfant à l'école doivent obligatoirement le faire par la rue de Normandie et **non par le débarcadère d'autobus**. Un enfant ne peut traverser en aucun cas le débarcadère. **Il est également interdit de laisser les enfants à l'entrée principale de l'école.**

Présence des parents et des visiteurs dans l'école et sur la cour d'école.

Aucun parent ou visiteur ne sera admis sur la cour d'école ni dans l'école sans avoir obtenu l'autorisation. En cas de besoin, nous vous prions de vous présenter au secrétariat pour demander l'autorisation de circuler. Si vous venez reconduire ou chercher votre enfant à l'école, vous ne pouvez pas entrer dans la cour qui est réservée aux élèves et aux surveillants. Si vous venez chercher votre enfant pendant les heures de classe, vous devez vous présenter au secrétariat. Aucun parent ne peut circuler librement dans l'école.

Absences

Nous contrôlons les absences de tous les élèves le matin et l'après-midi. Afin de faciliter cette tâche, nous vous demandons de nous prévenir le plus tôt possible lors de l'absence d'un enfant en nous mentionnant la raison. Vous pouvez en tout temps laisser le message sur la boîte vocale de l'école.

Retards

Nous sollicitons votre implication pour que votre enfant puisse être ponctuel et ne pas déranger, par son retard, son groupe et son enseignant(e) et par le fait même, nuire à son apprentissage. Tout retard, autre que pour rendez-vous ou maladie, sera comptabilisé. La surveillance sur la cour commence à 7h35. L'entrée des élèves se fait au son de la cloche à 7h45. **Les élèves doivent être tous présents à 7h50 (début des cours).** Les conséquences en lien avec le code de vie s'appliqueront dans les cas de retards répétés.

Fermeture de l'école

En cas de tempête de neige, de verglas, de panne d'électricité, de bris d'aqueduc ou de toute autre situation particulière hors de notre contrôle, le Centre de services scolaire peut être appelée à fermer les établissements scolaires ou à suspendre les cours.

Voici comment vous renseigner :

- 1) Consulter la « Une » du site Internet www.cssmi.qc.ca (il y aura un encadré spécial)
- 2) Pour une situation de fermeture générale, écouter le message téléphonique de la CSSMI au 450-974-7000.
- 3) Pour une situation de fermeture localisée, écouter le message téléphonique de votre école ou centre.
- 4) Suivre l'actualité dans les différents médias locaux ou nationaux (radio et télévision)

N.B. La CSSMI ne contrôle pas le message diffusé par les médias.

Pratiques d'évacuation en cas d'incendie

Le service d'incendie de la Ville de Deux-Montagnes organise chaque année dans les écoles des pratiques d'évacuation en cas d'incendie.

Pratiques de confinement barricadé

Des pratiques régulières de confinement barricadé se font selon une séquence à établir avec les différentes instances concernées.

Objets interdits à l'école

Veillez prendre note que tous les objets tels que : Ipod, Nintendo DS, cartes de collection, MP3, jouet de la maison..., ne sont permis que lors des activités privilégiées offertes par les enseignants (es) ou le service de garde. Tous les autres objets tels que : cellulaire, objet de valeur, etc... ne sont jamais permis à l'école. Les couteaux (peu importe la forme), allumettes, briquets de même que les pièces pyrotechniques (pétards...) sont défendus à l'école.

Médicaments

Le personnel de l'école ne peut administrer un médicament à un élève sans que le parent signe, au préalable, le formulaire «*Autorisation d'administrer un médicament*». Vous devez en faire la demande à l'école.



Alimentation à l'école

Afin d'assurer la propreté de l'école ainsi que la santé et la sécurité de chaque élève de l'école Sauvée:

- Les élèves doivent manger leur collation en classe.
- Les élèves ne peuvent échanger de la nourriture.
- Les élèves ne peuvent jamais apporter de la gomme ou des friandises sauf lors d'activités privilégiées.
- Il est interdit, lors des goûters ou des collations, d'apporter des aliments qui contiennent des arachides et des noix.
- *Dans le cas d'allergies sévères, il est possible que pour certaines classes nous soyons obligés d'interdire certains aliments. Les classes concernées recevront une lettre explicative.*



La bibliothèque



La bibliothèque est un lieu privilégié pour enrichir mes connaissances. Pour être utilisée adéquatement, je dois connaître et respecter les règles de vie et de fonctionnement de la bibliothèque.

La période est consacrée à la lecture et je garde le silence.

Pour qu'un livre demeure propre et invitant, voici les précautions à prendre :

- ✓ Ne pas abîmer la pellicule qui recouvre les livres.
- ✓ Ne pas plier, déchirer ou découper les pages d'un volume.
- ✓ Ne pas boire ou manger en lisant son livre.
- ✓ Ne pas écrire dans les livres.
- ✓ Utiliser un signet pour marquer sa page.



Responsabilités et privilèges de l'élève :

- ✓ Je peux emprunter trois livres pour une durée de 14 jours.
- ✓ Je suis responsable des livres que j'emprunte.
- ✓ Je dois rapporter mes livres à temps et en bon état.
- ✓ Je suis responsable du bon usage du matériel mis à ma disposition.
- ✓ Je dois rapporter à mon enseignant (e) ou au parent bénévole tout livre brisé.
- ✓ Je replace mon « fouineur » à sa place lorsque j'ai fait mon choix.

Le comité bibliothèque